

Rôle, fonctionnement et procédure de traitement

SOMMET *À GATINEAU, ON BOUGE!*
7 novembre 2026

Québec

Plan de la présentation

1. Le PILS : les grandes lignes
2. Rapport annuel d'activités 25-26 :
   - Présentation des données clés
   - Observations du protecteur
3. Outils et bonnes pratiques
4. Période de questions

LE PILS | Les grandes lignes

Québec

Qu'est-ce que le Protecteur de l'intégrité en loisir et du sport (PILS)?



OMBUDSMAN



Accessibilité



Plusieurs moyens d'intervention



Portée collective



Empathie



Indépendance, autonomie et impartialité



Recommandations
Persuasion

Québec

Mandats du PILS

- Recevoir et examiner les plaintes et signalements | **Pouvoir d'enquête**
- Intervenir de sa propre initiative | **Pouvoir d'initiative**
- Faciliter la médiation
- Émettre des conclusions et des recommandations
- Promouvoir son rôle et sa procédure de traitement des plaintes
- Assurer la reddition de comptes publiques
- Fournir des avis à la ministre sur toute question relevant de sa compétence

Québec

Quand est-ce que le PILS peut agir?

Étape 1 : Analyse de la compétence

La situation doit :

- porter sur l'intégrité d'une personne ou d'un groupe de personnes;
- et être liée à la pratique d'un sport amateur ou d'un loisir.

Le manquement allégué doit :

- avoir un certain seuil de gravité;
- et laisser des séquelles physiques ou psychologiques.

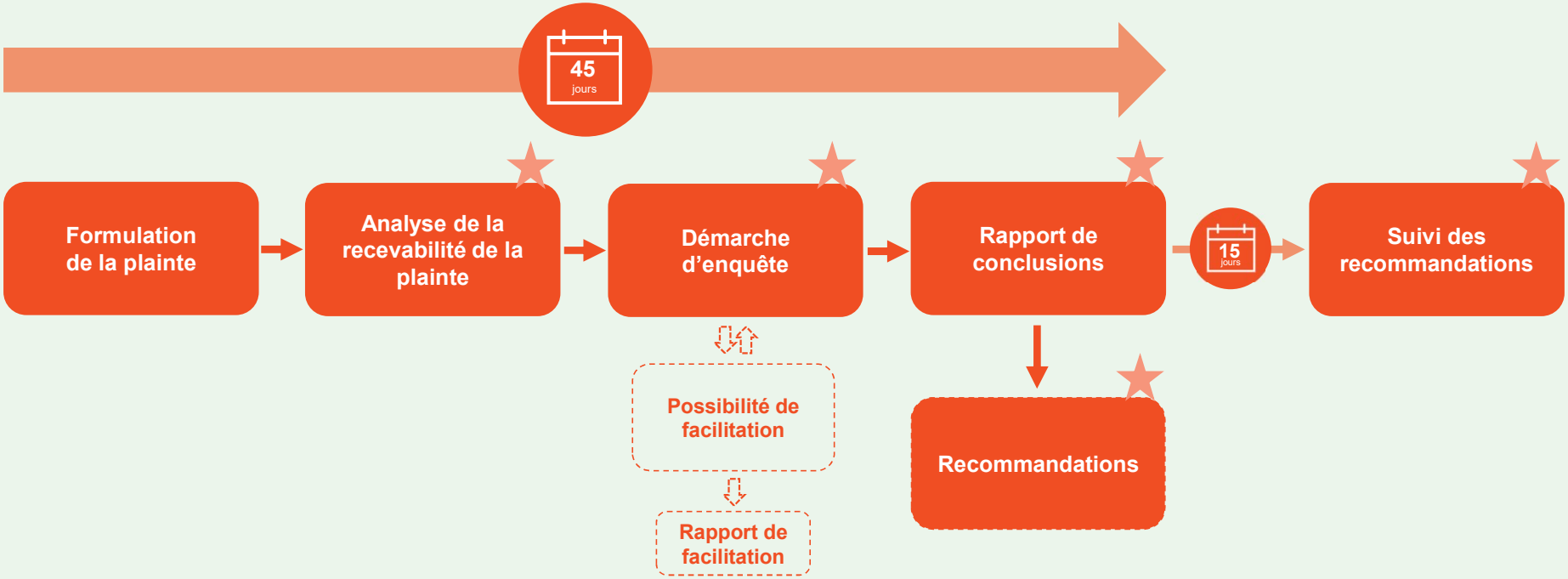
Il peut y avoir une atteinte à l'intégrité quand une personne vit :

- de l'intimidation;
- de la violence;
- de la négligence;
- du harcèlement;
- de la discrimination;
- ou toutes formes d'abus.

Étape 2 : Analyse de la recevabilité

- Conditions qui peuvent influencer la recevabilité

Comment se déroule le traitement des plaintes et signalements?



Québec

Exemple – Témoin d'une situation de violence interpersonnelle?

- Comment réagir?
- Est-ce que j'ai besoin d'interpeller le PILS?



Téléchargez le guide de la Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif

Québec

Attentes envers organismes de loisir et de sport

- Assumer pleinement son rôle en matière de prévention et d'intervention
- Collaborer avec diligence aux interventions du PILS
- Préserver la confidentialité des renseignements
- Prévenir et faire cesser les représailles
- Donner suite aux conclusions et aux recommandations

Liens entre le PILS et les municipalités

Quelles sont les attentes du PILS envers les municipalités, en tant que relais de proximité?

Est-ce que le PILS peut interroger les employés d'une municipalité pendant une enquête?

Est-ce que le PILS peut faire des recommandations aux municipalités? De quelle nature?

En tant que municipalité, est-ce que je vais recevoir les conclusions du PILS au sujet des organismes sous ma responsabilité?

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 25-26 | Présentation des données clés

Québec

Rapport annuel d'activité 2025-2026

EN RÉSUMÉ

- 787 plaintes et signalements de partout au Québec ont été reçus au PILS
- 93% des plaintes visent le milieu sportif
- 3,1% des plaintes visent le milieu du loisir

Portrait des personnes ayant déposé une plainte

48,7 % des parents ou des tutrices ou tuteurs d'une personne dont l'intégrité aurait été atteinte

Portrait des personnes dont l'intégrité aurait été atteinte

71,6 % des athlètes ou des personnes participantes

Portrait des personnes visées par les allégations d'atteinte à l'intégrité

35,0 % des entraîneures ou entraîneurs

Québec

Rapport annuel d'activités 2025-2026

EN RÉSUMÉ

- 56 rapports de conclusion produits
- Délai de traitement moyen : 113 jours
- Les motifs les plus souvent soulevés sont :

Type de motifs	Chiffres 2025-2026
Violence psychologique[1]	43,4 %
Négligence	18,0 %
Représailles	14,8 %
Violence physique	5,7 %
Actes à caractère sexuel ou comportement sexualisé	2,5 %

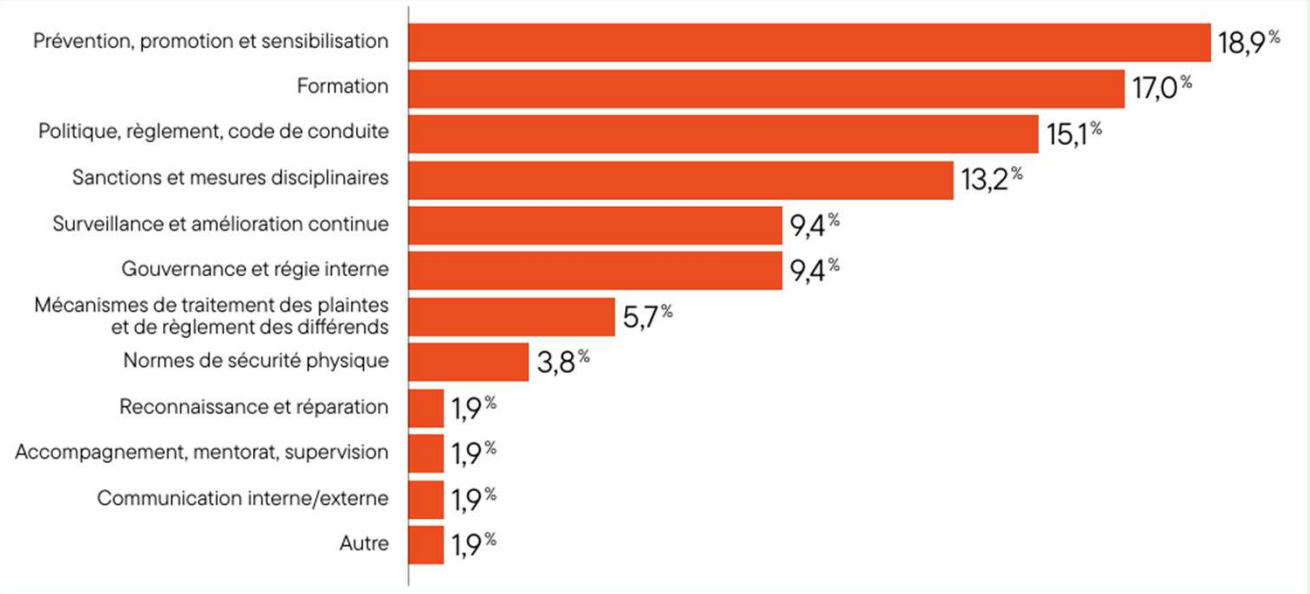
[1] Ce qui inclut la violence verbale, harcèlement, cyberviolence, intimidation

Québec

Rapport annuel d'activité 2025-2026

EN RÉSUMÉ

- Taux d'acceptation des recommandations : 90,2%
- Voici le portait des recommandations émises dans les rapports de conclusion :



Québec

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 25-26
| Observations du protecteur

Québec

Observation 1

Des situations difficiles qui ne relèvent pas toujours du PILS

Certaines demandes reçues ne relèvent pas de l'intégrité

Des situations soumises au PILS étaient parfois déjà prises en charge par un autre recours

Importance de mieux faire connaître le mandat du PILS, ses limites et les situations pouvant relever de son intervention

Observation 2

Le rôle essentiel des milieux dans la prise en charge des situations

Les organisations jouent un rôle clé dans la prise en charge locale

Grâce à la connaissance du contexte, les organisations peuvent faire une première lecture de la situation et agir rapidement

Les réalités des milieux varient toutefois selon leurs ressources, leur capacité d'intervention et leur niveau de structure

L'intervention locale et le recours du PILS s'inscrivent dans une logique de complémentarité.

Observation 3

Des démarches rigoureuses au service d'un traitement juste et impartial

Les situations d'atteinte à l'intégrité présentent souvent des réalités multiples qui nécessitent une analyse approfondie

La qualité de la démarche peut influencer le rythme des interventions (rigueur et respect de l'équité procédurale)

La confiance envers le mécanisme dépend d'un traitement juste pour les personnes plaignantes comme pour les personnes mises en cause.

OUTILS ET BONNES PRATIQUES

Québec

Outils et bonnes pratiques

- Bannière numérique à intégrer sur le site Web des organismes de loisir et de sport

- Outils de type « trousse » à venir pour soutenir les organismes

- Sources pertinentes :
  - Chaire de recherche Sécurité et intégrité en milieu sportif (SIMS) : nombreux guides et outils en matière de violence interpersonnelle
  - Sport'Aide : service d'aide en loisir, sport et plein air, ressources, formations



Outils et bonnes pratiques (suite)

- Règlement visant à assurer l'intégrité des personnes lors de la pratique d'un loisir ou d'un sport (en vigueur depuis le 26 mars)

- **Outils complémentaires du MEQ**
  - Modèle de Politique en matière de protection de l'intégrité et le Code de conduite
  - Aide-mémoire
  - Feuillet d'information
  - Référentiel de définition

Accédez au règlement et aux outils complémentaires

Québec

Période de questions

Pour nous joindre : info.pils@pils.gouv.qc.ca
Site Web : www.québec.ca/protecteur-intégrité-loisir-sport
Téléphone : 1 888-812-4191

Suivez-nous sur les médias sociaux!

Québec